

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Citronellae spiritus comp

N° d'article 14675100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence ***

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
EUH208 Contient ***	Dipentène, Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution alcoolique
Produits médicaux

Composants dangereux ***

Dipentène

No. CAS	138-86-3			
No. EINECS	205-341-0			
Concentration		<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 3		H226	
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1		H317	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C
DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Autres ingrédients

Éthanol

No. CAS	64-17-5			
No. EINECS	200-578-6			
Concentration		>=	50	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 2		H225	

Eau

No. CAS	7732-18-5					
No. EINECS	231-791-2					
Concentration		>=	25	<	50	%
Le renvoi: [4]						

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

eau

No. CAS 7732-18-5
 No. EINECS 231-791-2
 Concentration >= 1 < 10 %
 Le renvoi: [4]

Cinnamaldehyde

No. CAS 104-55-2
 No. EINECS 203-213-9
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H312
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Eye Irrit. 2 H319

citronellal

No. CAS 106-23-0
 No. EINECS 203-376-6
 Concentration < 1 %
 [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2
 Skin Sens. 1
 Flam. Liq. 4
 Aquatic Chronic 2

(1S)-bêta-Pinène

No. CAS 18172-67-3
 No. EINECS 242-060-2
 Concentration < 1 %
 [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1
 Aquatic Chronic 1 M = 1

Eugenol

No. CAS 97-53-0
 No. EINECS 202-589-1
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Sens. 1B H317
 Eye Irrit. 2 H319

Geraniol

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

No. CAS 106-24-1
 No. EINECS 203-377-1
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Eye Dam. 1 H318

p-mentha-1,4-diène

No. CAS 99-85-4
 No. EINECS 202-794-6
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Asp. Tox. 1 H304
 Flam. Liq. 3 H226

citronellole

No. CAS 106-22-9
 No. EINECS 203-375-0
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1B H317
 Eye Irrit. 2 H319

(1S)-alpha-Pinène

No. CAS 7785-26-4
 No. EINECS 232-077-3
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Citral

No. CAS 5392-40-5
 No. EINECS 226-394-6
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317

beta-Caryophyllen

No. CAS 87-44-5
 No. EINECS 201-746-1
 Concentration < 1 %

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

p-menth-1-ène-8-ol

No. CAS 98-55-5

No. EINECS 202-680-6

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

acétate de 4-allyl-2-méthoxyphényle

No. CAS 93-28-7

No. EINECS 202-235-6

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

No. CAS 123-35-3

No. EINECS 204-622-5

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

M = 1

p-mentha-1,4(8)-diène

No. CAS 586-62-9

No. EINECS 209-578-0

Concentration < 1 %

[4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

Flam. Liq. 3

Aquatic Chronic 2

p-menth-1-ène-4-ol

No. CAS 562-74-3

No. EINECS 209-235-5

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

p-mentha-1,3-diène

No. CAS 99-86-5

No. EINECS 202-795-1

Concentration < 1 %
[4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

Flam. Liq. 3

Acute Tox. 4

Aquatic Chronic 2

p-Isopropyltoluène

No. CAS 99-87-6

No. EINECS 202-796-7

Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

1,8-Cineole

No. CAS 470-82-6

No. EINECS 207-431-5

Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Skin Sens. 1B H317

beta-Phellandren

No. CAS 555-10-2

No. EINECS 209-081-9

Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]**(E)-anethole**

No. CAS 4180-23-8

No. EINECS 224-052-0

Numéro 01-2119979097-22-XXXX

d'enregistrement

Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Skin Sens. 1B H317

5-Allyl-1,3-benzodioxole

No. CAS 94-59-7

No. EINECS 202-345-4

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Muta. 2 H341

Carc. 1B H350

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent E

camphene

No. CAS 79-92-5

No. EINECS 201-234-8

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2 H228

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 1 H410

4-allylveratrole (Methyl eugenol)

No. CAS 93-15-2

No. EINECS 202-223-0

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Muta. 2 H341

Carc. 2 H351

isoeugenol

No. CAS 97-54-1

No. EINECS 202-590-7

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1A H317

geranyl acetate

No. CAS 105-87-3

No. EINECS 203-341-5

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Benzoate de benzyle

No. CAS 120-51-4

No. EINECS 204-402-9

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 2 H411

3-Carène

No. CAS 13466-78-9

No. EINECS 236-719-3

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 2 H411

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

carbone (CO₂)**5.3. Conseils aux pompiers****Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est hygroscopique. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Éthanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Établie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH				

8.2. Contrôles de l'exposition

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Gants étanches

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Liquide, limpide		
Couleur	presque incolore		
Odeur	aromatique		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	>	78	°C
Source	Valeur évaluée		
Point d'éclair			
Valeur	<=	21	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS		
Pression de vapeur			
Valeur	<	5.8	kPa
Source	Valeur évaluée		
Densité			
Valeur	0.880 à 0.886		
Remarque	Relative Density according specification		
température de décomposition			
Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, produits de décomposition responsables du danger: vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Éthanol

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

Éthanol

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Éthanol

Espèces	lapin		
DL50		15800	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Éthanol

Espèces	rat		
CL 50		30000	mg/m ³
Durée d'exposition		4	h
Administration/Forme	Vapeurs		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Éthanol

évaluation	Non irritant
------------	--------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Éthanol

évaluation	irritant
------------	----------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Biodégradabilité (Composants)

Éthanol

évaluation	Facilement biodégradable
------------	--------------------------

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

Éthanol

Valeur	0.93	à	1.67	mg/g
--------	------	---	------	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

Éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

Date de révision: 25.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES (Éthanol)	TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol)	TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial: Citronellae spiritus comp

Numéro de la matière: 146751

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 / CH

Date de révision: 25.03.2019

Date d'impression 01.10.19